

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Les journalistes congolais continuent de vivre dans un climat d'insécurité juridique et physique. En juin 2007, pour la troisième fois en l'espace de deux ans, des centaines de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre les assassinats de journalistes et les attaques à leur endroit. Trois journalistes et un technicien ont été tués en moins de 24 mois. Ces assassinats ont semé la panique parmi les journalistes, qui se sont alors mis à pratiquer



RDC

l'autocensure pour se protéger.

Après deux guerres successives (de 1996 à 1997 et de 1998 à 2003) et après plus de quarante ans, la République démocratique du Congo (RDC) a organisé ses premières élections qualifiées de « libres, démocratiques et transparentes ». Un président de la République a été élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans. Une assemblée nationale de 500 députés, un Sénat, des assemblées provinciales et des gouverneurs provinciaux ont été établis. Ainsi était inaugurée l'ère de la Troisième République.

Selon les observateurs, alors que les élections n'ont connu que quelques problèmes mineurs, un scandale a entouré la nomination des gouverneurs des provinces. Dans certaines provinces, les électeurs qui ont élu les députés provinciaux ont constaté des anomalies dans les résultats finaux. Des soupçons sérieux de corruption massive et de conscience déviée ont plané sur la majorité obtenue par le président.

L'espoir suscité auprès des populations par ces élections s'éteint au fil des jours. La population, trahie par l'inertie et la léthargie du gouvernement depuis son ascension au pouvoir, affronte quotidiennement des difficultés de plus en plus sévères : manque de transport en commun, manque d'eau potable et d'électricité, criminalité et insécurité généralisées, tracasseries de toutes sortes, massacres des adeptes de Bundu Dia Kongo, conflit frontalier à Kahemba, et usage disproportionné de la force contre la garde de Jean-Pierre Bemba en plein Kinshasa, etc. Le mutisme absolu du gouvernement sur tous ces drames ne fait qu'augmenter le désespoir de la population qui n'a plus aucune raison d'être optimiste.

Tout au long du processus électoral, le rôle qu'ont joué les médias congolais était, selon certains, « pour le meilleur et pour le pire » en raison de leur très forte politisation. Depuis l'ouverture politique d'avril 1990, l'activité médiatique s'est intensifiée en RDC. On compte maintenant une centaine de journaux et de périodiques et quelques 70 radios et télévisions éparpillées dans tout le pays. Notamment, un grand nombre de stations de radio communautaire, dont certaines se trouvent dans les villages les plus éloignés.

Les journalistes congolais continuent de vivre dans un climat d'insécurité juridique et physique. En juin 2007, pour la troisième fois en l'espace de deux ans, des centaines de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre les assassinats de journalistes et les attaques à leur endroit. Trois journalistes et un technicien ont été tués en moins de 24 mois. Ces assassinats ont semé la panique parmi les journalistes, qui se sont alors mis à pratiquer l'autocensure pour se protéger.

Les notes données par les panélistes témoignent des difficultés et des défis que doivent affronter quotidiennement les médias. Les notes des objectifs sont, dans une certaine mesure, grandement variées. L'objectif 2, journalisme professionnel, a eu de loin le pire résultat avec une note de 0,83. Mais, à l'autre extrémité, l'objectif 5, institutions de soutien, s'est plutôt bien classé avec une note de 2,32. Tous les autres objectifs se situent assez près de la moyenne globale.

COUP D'ŒIL SUR LE RDC

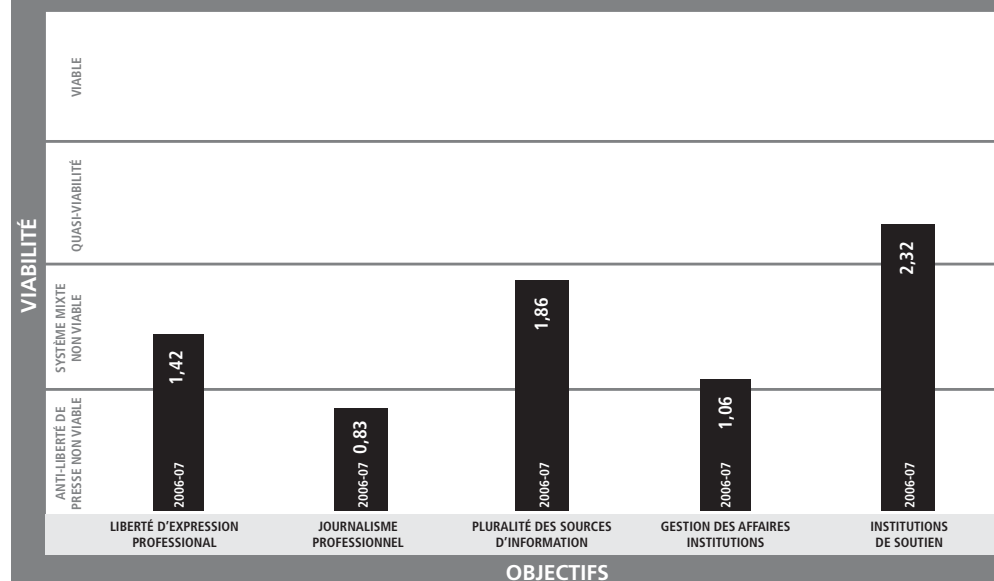
GÉNÉRAL

- > **Population** : 66 514 506 (estimation de juillet 2008, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Kinshasa
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : plus de 200 groupes ethniques africains à majorité bantoue; les quatre plus grandes tribus : Mongo, Louba, Kongo (toutes bantoues) et Mangbetou azandé (chamite) comptent pour environ 45 % de la population (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : catholiques romains 50 %, protestants 20 %, kimbanguistes 10 %, musulmans 10 %, autres 10 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle), lingala, kingwana (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 7,742 milliards de dollars US (indicateurs de la Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (2006-PPP)** : 270 \$ (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 65,5 % (hommes 76,2 %; femmes 55,1 % (estimation 2003, *CIA World Factbook*))
- > **Président ou autorité suprême** : président Joseph Kabila (depuis le 17 janvier 2001)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de télévision en activité** : presse écrite : 8 quotidiens et plus de 100 autres publications; radio : 226; stations de télévision : 60 (source : GRET 2005)
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indices d'écoute** : trois principales stations de radio : Radio Nationale (étatique), Golfe FM (privée), Capp FM; trois principales stations de télévision : Télévision Nationale (publique), Canal 3 (privée), Golfe TV (privée)
- > **Agences de presse** : ACP (privée), APA (privée), Syfia (privée), DIA (privée)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 180 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: RDC



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 1,42

Les panélistes ont accordé aux indicateurs de cet objectif des notes assez différentes de la moyenne globale. Les indicateurs 5, 6 et 7, traitement préférentiel accordé aux médias d'État; lois sur la diffamation, et accès à l'information se sont tous classés bien en dessous de la moyenne. L'indicateur 5, notamment, a obtenu plus d'un point en moins.

Tous les participants au panel de la RDC sur la viabilité des médias ont admis que le pays possède des lois garantissant la liberté d'expression et d'opinion. Premièrement, la constitution garantit le droit à l'information et à la liberté d'expression et d'opinion. Elle confère une mission de service public à la radio d'État, la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC).

Au cours de leurs discussions, tous les participants au panel étaient cependant d'avis que la plus grande faiblesse de la RDC concerne généralement l'application des lois et l'impunité des contrevenants. « Entre la loi et la pratique de la loi, c'est comme le jour et la nuit », a déclaré Munsoko wa Bombe, professeur à l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication (IFASIC) et secrétaire de direction de l'OMEC (Observatoire des Médias Congolais) ». En République démocratique du Congo, il existe des textes qui protègent et garantissent la liberté d'expression. Il s'agit spécifiquement de deux textes : la Constitution de la République dans ses articles 23 et 24 et la loi du 22 juin 1996 portant sur la liberté de la presse », a affirmé au début des discussions Francine Mokoko, propriétaire du périodique bihebdomadaire, *Le Révéléateur*.

Toutefois, tel que l'a fait remarquer Édouard Mukendi Kalambayi, un avocat au barreau de Kinshasa, « en matière de loi, il n'y a aucun problème sinon que cette loi doit s'adapter aux nouvelles revendications des professionnels des médias par exemple, la dépénalisation des délits de presse. Ce n'est donc pas la loi, mais l'application ou le vécu de la loi qui pose problème. »

Au sujet de la dichotomie entre la loi et son application, Donat M'Bay Tshimanga, président de Journaliste en Danger a observé : « les autorités, surtout politiques, n'acceptent pas la liberté de la presse. Chaque fois que les médias dénoncent une violation de la loi par les autorités politiques, elles ne lésinent pas sur les moyens d'intimider, de menacer et de faire subir au journaliste toutes sortes de traitements inhumains et dégradants ». À titre d'exemple, il a ajouté que « récemment à Mbuji-Mayi, dans la Province du Kasai Oriental (centre de la RDC), alors que des journalistes étaient en réunion, tout

à coup, les policiers ont débarqué sur les lieux, frappé les journalistes à coup de bâton et dispersé la réunion ».

Et Ben-Clet Kankonde, directeur de la rédaction du quotidien *Le Potentiel*, a fourni un autre exemple : « dans une rédaction d'un média privé à Kinshasa, un journaliste a critiqué, sans le savoir, un "bailleur de fonds" qui finance le journal qui l'emploie, le propriétaire du journal a débarqué à la rédaction, giflé le journaliste et l'a injurié copieusement. Le journaliste a porté l'affaire en justice. La suite, c'est qu'on a demandé au propriétaire du journal de s'arranger à l'amiable en payant une somme d'argent au journaliste pour pouvoir mettre fin à cette affaire ». Pour Clarisse Kisanga, journaliste de Lubumbashi (province du Katanga), « l'autre obstacle à la promotion de la liberté d'expression est l'impunité. Le pouvoir exécutif utilise la justice à ses propres fins ». Quant à Justin Mobomi, il a noté « qu'à dire vrai, la justice n'est pas indépendante. Elle est inféodée au pouvoir politique et à ceux qui sont les plus riches. »

De nombreux journalistes ont été poursuivis et condamnés pour diffamation ou actes préjudiciables. Même si la loi protège les journalistes, lorsqu'ils ont publié une nouvelle qui irrite un politicien, rien n'empêche ce politicien de les pourchasser. Et si l'affaire se rend en cour, c'est aux journalistes que revient le fardeau de la preuve. Comme l'a affirmé Édouard Mukendi Kalambayi, « la diffamation est reprise dans le Code pénal. Quand il s'agit des journalistes, les magistrats ne prennent pas en compte la véracité ou la fausseté de l'information ni l'intention de nuire. Il suffit de présenter les coupures des journaux ou les bandes des émissions pour établir la culpabilité du journaliste. »

Les participants ont souligné que deux ministères sont concernés par la délivrance de licences de radiodiffusion, soit le ministère des Postes, des Téléphones et des Télécommunications et celui de l'Information, de la Presse et de la Communication nationale. Le premier émet les licences et les autorisations pour les opérations techniques alors que le second émet l'autorisation d'ouverture. Selon Placide Makashi de l'Agence de publicité CMCT, « les procédures de délivrance de licences ne sont pas décidées par une agence indépendante, mais par des fonctionnaires de l'État, sans aucune transparence de sorte que les professionnels se plaignent que des licences sont données même à des "aventuriers". » En raison de cette mauvaise gestion, la RDC a épuisé son quota de fréquences audiovisuelles. La situation est la même à l'égard des autorisations émises pour la presse écrite.

Au sujet de l'imposition des médias, Godefroid Bwiti, directeur de l'Agence de presse Inter-Congo Média déclare : « il n'y a aucun allègement fiscal pour les médias. Ils ont un régime fiscal spécifique, mais qui ne se distingue nullement

de celui des autres secteurs d'activité. » Pierre-Sosthène Kambidi, journaliste et propriétaire de la radio communautaire Zénith FM à Tshikapa (province du Kasai Occidental) a ajouté que « seules les radios communautaires bénéficient de quelques abattements fiscaux étant donné qu'elles sont considérées comme des organisations non gouvernementales ».

À propos de l'accès à l'information publique, Francine Mokoko estime que « les normes juridiques et sociales n'assurent aucune protection à la liberté d'expression et ne garantissent pas comme il le faudrait l'accès à l'information publique. Des atteintes et des restrictions sont observées presque tous les jours contre les journalistes : ils sont souvent interpellés sur le terrain de reportage ou empêchés d'obtenir des images ou de l'information directe ».

« L'accès à Internet et aux actualités internationales est libre, mais son coût est prohibitif pour les journalistes et les entreprises de presse », a déclaré M. M'Baya qui a ajouté que « les médias publics (d'État) ont l'exclusivité de la couverture des affaires gouvernementales. L'opposition n'est pas représentée de manière équitable dans ces médias. » Au sujet des journalistes des médias d'État, Ben Clet Kankonde

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

estime que « les journalistes de ces médias ne jouissent ni de l'indépendance ni du libre arbitre ».

En outre, les journalistes des médias privés subissent la discrimination par rapport aux médias publics en matière d'accès aux sources d'information surtout officielles. En effet, il y a souvent des événements que seuls les médias publics et ceux qu'on appelle « alliés » (les médias proches du pouvoir) peuvent couvrir. Les autres médias privés, surtout ceux qui sont près de l'opposition ne reçoivent pas d'autorisation. Isidore Kabongo, directeur à la RTNC (média public) justifie cette situation par le fait que « les membres du gouvernement préfèrent donner leur information aux médias publics par méfiance à l'endroit des privés qui sont plus critiques ».

Pour illustrer la situation, l'Agence Syfia rapporte ce qui suit : « lors des festivités marquant le 47^e anniversaire de l'indépendance de la RDC, le 30 juin 2007, des journalistes ont été menacés parce qu'ils couvraient "sans autorisation les festivités". » À Kisangani, capitale de la Province Orientale, où les festivités se sont déroulées en présence du président de la République, Joseph Kabila, les journalistes ont été prévenus par le ministre provincial de l'Information et une déléguée de la présidence que « seuls les médias accrédités couvriraient le défilé organisé à cette occasion ». Pendant la cérémonie, les services de sécurité ont causé beaucoup de problèmes aux journalistes. Ernest Mukuli, journaliste de la RTA (Radio Télé AMANI, propriété de l'Église catholique) a été battu et sa caméra confisquée parce qu'il avait pris des images du président de la République prenant un bain de foule. Un autre journaliste, de Radio Okapi (parrainée par la Mission de l'ONU en RDC, la Monuc), s'est fait confisquer son matériel de reportage après s'être rendu à l'aéroport de Kisangani, durant les festivités, pour recueillir de l'information sur un avion chasseur de l'armée congolaise.

Le danger en RDC dépasse le harcèlement et les coups, car lorsque des journalistes sont assassinés, les autorités ne mènent pas de véritables enquêtes. Les journalistes assassinés entre 2005 et 2007, auxquels nous avons fait référence en introduction sont : Franck Ngyke Kangundu du quotidien *La Référence Plus*, tué chez lui avec sa femme le 3 novembre 2005; Mutombo Kayilu, technicien d'entretien, assassiné le 29 mars 2006; Bapuwa Mwamba, journaliste indépendant, tué le 8 juillet 2006 et Serge Maheshe, journaliste à Radio Okapi, assassiné le 13 juin 2007.

Dans le dernier cas, bien que deux personnes aient été accusées du meurtre, l'appareil judiciaire a traité l'affaire de façon étrange. Le cas a été en partie jugé par un tribunal militaire et les deux amis de Serge Maheshe, présents au moment du meurtre, ont aussi été condamnés en vertu d'une déclaration des malfaiteurs armés selon laquelle ces

deux hommes les auraient payés pour qu'ils commettent le meurtre. La poursuite contre les deux amis de la victime n'a pas été abandonnée bien que les deux malfaiteurs se soient rétractés en déclarant que des juges du tribunal militaire les avaient achetés pour qu'ils portent une telle accusation.

En RDC, les médias nationaux sont libres de diffuser les émissions des médias étrangers. Des journalistes reprennent parfois mot à mot les dépêches d'agences de presse sans même mentionner la source. Comme l'accès aux sources étrangères est très coûteux, certains médias se laissent aller à utiliser frauduleusement l'information sans payer d'abonnement. Des dirigeants de médias étrangers se sont plaints du fait que des médias congolais utilisaient leurs émissions sans permission, mais ils n'ont pas eu gain de cause.

Au sujet de l'accès à la profession journalistique, Pierre Nsana, enseignant à l'IFASIC et coordonnateur d'une ONG internationale d'appui aux médias, est d'avis que « le libre accès au métier de journaliste s'est donc, par la force des choses, transformé en une véritable anarchie à la faveur de laquelle tous ceux qui ont échoué ailleurs savent qu'ils peuvent toujours tenter de devenir journalistes ».

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 0,83

L'objectif deux est celui qui a mérité la note la plus basse de l'évaluation des panélistes. Tous les indicateurs ont reçu des notes plutôt mauvaises, comparables à la moyenne.

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

L'indicateur 4, les journalistes couvrent les événements importants, est celui qui a le mieux réussi en dépassant la moyenne d'un peu plus d'un demi-point. La pire note a été attribuée à l'indicateur 5, les niveaux de salaire des journalistes, plus d'un demi-point sous la moyenne. La faiblesse de cet objectif s'explique par la pauvreté des entreprises de presse, cause des bas salaires des journalistes, ce qui les expose à la corruption, et qui expose ces mêmes entreprises à la politisation excessive, les vrais patrons étant des parraineurs ou des politiciens. Cette faiblesse s'explique aussi par des lacunes dans la formation, résultat de la détérioration générale du système d'éducation en RDC.

En règle générale, le professionnalisme des journalistes de la RDC laisse grandement à désirer. Les journalistes honnêtes ne s'en cachent pas. Très peu de journalistes contrevérifient leurs sources, et très peu les vérifient tout simplement. Et c'est là très souvent la raison pour laquelle ils commettent ce que la loi appelle « actes préjudiciables » ou « diffamation ». La plupart des journalistes sont influencés par l'argent, acceptent des cadeaux, se laissent corrompre, et parfois, vont jusqu'à appeler « nouvelle » quelque chose qui est tout sauf une nouvelle, simplement parce qu'ils ont été payés pour cela. Cet argent, résultat de la corruption, est parfois appelé « coupage » ou « kawama ».

Au Congrès national de la presse congolaise, tenu à Kinshasa au mois de mars 2004 en vue de combattre les dérives comportementales de nombre de journalistes, un observatoire des médias congolais (OMEC) composé des journalistes a été créé et chargé de faire respecter la déontologie journalistique. Par la même occasion, les normes éthiques et déontologiques ont été mises à jour et acceptées par tous. Ces normes sont presque entièrement conformes à la Charte de Munich de la Fédération Internationale des Journalistes. Munsoko wa Bombe, secrétaire de la direction de l'OMEC a déclaré, « nous avons un code de déontologie qui est semblable à ce qu'on peut trouver au niveau international. Malheureusement, il est très peu respecté. Pourtant, beaucoup de journalistes possèdent ce document. »

Francine Mokoko, pour sa part, considère que « les journalistes accusent un manque criant de professionnalisme qui se justifie par un déficit de formation et d'expérience ». Bon nombre d'entre eux justifient les manquements au professionnalisme par les salaires, bas et insuffisants, qui leur sont accordés, tant et si bien qu'ils ne se privent pas de monnayer la diffusion ou la non-diffusion d'une information.

Les moyens techniques dont disposent les journalistes sont peut-être modernes, mais ils ne sont certainement pas à la fine pointe. Cela est particulièrement vrai des médias électroniques. La presse écrite, quant à elle, est plutôt mal lotie. En fait d'équipement, elle vit une crise terrible qui perturbe tout

son fonctionnement, de la collecte de l'information à la distribution des journaux. En raison de l'absence d'imprimerie digne de ce nom, les éditeurs dépendent beaucoup de collègues plus fortunés qu'eux qui possèdent ces imprimeries, mais qui font les choses à leur façon.

Les journalistes sont sujets à la censure et à l'autocensure. Les patrons exercent la censure en éliminant systématiquement toute information opposée à leurs amis politiques — les vrais propriétaires ou les financeurs d'arrière-scène de leurs médias — ou les entreprises et les gestionnaires qui les financent par des contrats publicitaires. En matière d'autocensure, Placide Makashi déclare, « les journalistes pratiquent l'autocensure pour protéger leur vie ou leurs emplois ».

Le déficit d'information est généralisé, car la tranche horaire effectivement dédiée aux actualités se situe entre 19 heures et 21 heures. Le divertissement éclipse l'information. En matière de contenu, les questions importantes et les événements sont souvent traités de façon partisane et superficielle. Pierre-Sosthène Kambidi explique cette situation par le fait que « les conditions matérielles précaires ne permettent pas la production de reportages de qualité ». Clarisse Kisanga, qui partage son point de vue, ajoute « les chaînes de radio et de télévision sont très mal équipées ». Bertin Tumba, lui, attribue la mauvaise qualité du travail des journalistes au fait suivant, « il n'y a pas de véritables journalistes d'investigation ».

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 1,86

La pluralité des sources d'information arrive au second rang des bonnes notes après l'objectif 5. Les notes des indicateurs varient largement, indiquant que malgré certaines réussites, nombre de problèmes demeurent. Les indicateurs 2 et 5, l'accès des citoyens aux médias et les entreprises de presse privées produisent leurs propres émissions d'information, ont tous deux terminé un point au-dessus de la moyenne. En revanche, l'indicateur 3, les médias publics et d'État reflètent les points de vue du monde politique, a obtenu un mauvais résultat, plus d'un point sous la moyenne. L'indicateur 6, la transparence de la propriété, s'est aussi classé bien en dessous de la moyenne.

En RDC, les sources d'information sont diversifiées et il existe une pluralité de médias. De plus, ces sources sont abordables. L'accès aux médias n'est limité ni par la loi ni en pratique. Ceux qui en ont les moyens peuvent avoir accès à n'importe quel média de leur choix.

Les médias d'État éprouvent de sévères difficultés et font l'objet de critiques virulentes en raison de leur couverture tendancieuse de l'actualité. Cependant, les panélistes étaient d'avis que ces médias font des efforts afin d'être perçus comme un service public de diffusion en accordant davantage de place aux émissions éducatives et culturelles. Ils comblent ainsi un vide laissé par la plupart des médias privés.

Des agences de presse comme Dia, APA, Syfia International, ACP et autres, vendent et distribuent de l'information. Lorsque les médias ont recours à ces agences, soit qu'ils en indiquent le nom ou qu'ils le passent complètement sous silence.

La transparence n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de savoir qui sont les véritables propriétaires d'un média. Ils se cachent derrière de simples pantins. À première vue, les médias privés ne semblent pas être sous la mainmise de conglomérats. Mais en réalité, de nombreux médias ne sont pas seulement soumis à des forces économiques, mais aussi à des forces politiques, tant celles du parti au pouvoir que celles de l'opposition. La preuve irréfutable en est que beaucoup de stations de radio provinciales ont été créées pendant la campagne électorale. Après les élections, ces radios de propagande ont commencé à se transformer en radios communautaires pour la même raison : le camouflage.

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 1,06

Deux indicateurs de cet objectif ont considérablement fait baisser la moyenne : les indicateurs 6 et 7, études de marché, et mesures de l'auditoire et du tirage des journaux, qui ont obtenu une note avoisinant le zéro. Cela dit, la plupart des indicateurs ont mérité une note raisonnablement proche de la moyenne. Certains indicateurs ont reçu une bonne note, le deuxième et le cinquième, les médias tirent des revenus de sources multiples et les médias privés ne reçoivent pas de subventions gouvernementales. Toutefois, aucune de ces notes ne s'est élevée au-dessus de deux.

Au sujet de cet objectif, la principale question à se poser est la suivante : la viabilité économique des médias permet-elle aux journalistes de sauvegarder leur indépendance? La réponse est habituellement négative. Les entreprises de presse en RDC ne sont pas viables pour des raisons essentielles, comme le contexte économique défavorable et le manque de compétences en gestion.

La plupart des patrons de média voient leur entreprise comme une propriété familiale ou personnelle. À ce propos, les panélistes ont indiqué que la loi a ouvert la porte aux premiers venus qui souhaitent devenir propriétaires d'une entreprise de presse, même s'ils ne remplissent pas les exigences relatives à la mise sur pied d'une entreprise : établir un capital dans un compte bancaire, avoir pignon sur rue, du personnel, etc. Selon les panélistes, ceux qui veulent monter

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

une entreprise dans le secteur des médias devraient avoir les moyens de le faire sérieusement et de la bonne façon afin d'éviter de faire travailler des professionnels sans contrat et souvent sans salaire.

La loi N° 96/002 du 22 juin 1996 prévoit que l'État accorde aux médias des subventions directes et de l'aide indirecte sous forme de tarifs préférentiels (fiscalité, transport aérien, communications, hôtel, etc.). Mais, depuis 1996, ces dispositions n'ont jamais été appliquées. En 1998, feu le président Kabila avait remis un million de dollars US à un groupe de patrons de presse. Cet argent a été géré dans une opacité telle que des divisions se sont formées entre les médias et que les conséquences se font toujours sentir aujourd'hui. L'opération, connue sous le nom de la Caisse de solidarité et de promotion des médias, une société temporaire créée à cette fin, avait transformé les bénéficiaires en chantres inconditionnels du bienfaiteur qu'était l'ancien chef de l'État.

Les panélistes ont reconnu que certains responsables ou propriétaires de médias reçoivent du financement illicite de politiciens ou d'hommes d'affaires. Ils sont aussi d'avis que les deux vont de pair, car l'appartenance à une famille politique donne apparemment droit au parrainage de publicitaires. En réalité en RDC, il existe deux formes principales de financement : le parrainage politique et la publicité.

Il existe un marché de la publicité, mais il manque d'organisation. Placide Makashi, qui travaille en publicité, a déclaré, « il y a un marché publicitaire en pleine expansion, mais il profite aux médias audiovisuels et non à la presse écrite en raison des faibles tirages et de la mauvaise qualité d'impression ». Donat M'Baya estime quant à lui que « dans une économie en crise et où beaucoup de secteurs sont en situation de monopole, la publicité n'est pas donnée selon les critères professionnels, mais devient un mode de financement occulte de certains médias proches de certains courants politiques ». M. M'Baya a cité comme exemple un quotidien kinoisi qui publie constamment une publicité pour une grande entreprise de téléphonie cellulaire, et ce, depuis la parution de son premier numéro. « De grands quotidiens comme *Le Potentiel* n'ont pas ce privilège. C'est que le choix du support est dicté par d'autres considérations qui ne sont pas loin de la politique », conclut-il.

Les systèmes de recherche dans le domaine des médias sont presque inexistantes. Soit les médias ne peuvent pas se payer de recherches sérieuses soit les propriétaires songent uniquement à transmettre un message politique sans se soucier des préférences de l'auditoire. Les mesures d'auditoire ou de circulation servent à obtenir un gain facile par la manipulation des résultats de sondages. Ce point de vue a été illustré par Francine Mokoko qui a raconté : « un jour,

j'ai reçu à mon bureau un responsable d'un institut congolais de sondage qui me réclamait 50 \$ US à 100 \$ US pour faire figurer ma publication en bonne place dans le prochain sondage de son institut. Comme j'étais étonnée, il m'a dit que c'était cela la pratique. Je l'ai renvoyé. »

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,32

C'est à l'objectif cinq que les panélistes ont accordé la note la plus élevée, ce qui montre que les institutions qui soutiennent les médias et la liberté de la presse sont assez fortes. La plupart des indicateurs ont obtenu une note proche de la moyenne à l'exception de l'indicateur 3, les ONG soutiennent les médias, qui l'a nettement dépassée d'un point entier. La plus basse note a été attribuée à l'indicateur 7, les canaux de distribution des médias, qui s'est classé environ un demi-point seulement sous la moyenne.

La RDC abonde en associations commerciales et professionnelles de toutes sortes pour les journalistes et les propriétaires d'entreprises de presse. L'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) délivre la carte d'identité professionnelle des journalistes. Parmi les autres associations, nous trouvons l'Union Congolaise des femmes des médias, l'Association des radios communautaires et associatives du Congo, l'Association Nationale des Entreprises de l'Audiovisuel Privé. Godefroid Bwiti avoue ce qu'il en

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

pense : « les associations commerciales représentant les intérêts des propriétaires des médias existent, mais les divergences d'intérêts ne leur permettent pas de s'associer de manière efficace et viable pour favoriser l'indépendance et le professionnalisme des médias ». L'opinion de Benoît Kambere sur le sujet est plus dure : « les associations de soutien aux médias existent, mais la plupart, à l'exception de JED, travaillent pour leur propre intérêt ou celui de leurs souteneurs politiques ou financiers ».

Selon Isidore Kabongo : « parmi quelques ONG, il en existe une qui défend efficacement les journalistes dans leur lutte pour la liberté d'expression et l'indépendance des médias, c'est Journaliste en Danger (JED). Elle a des correspondants dans les provinces et ses actions sont prises en compte par les pouvoirs publics. Elle collabore avec beaucoup d'autres organisations internationales ». Emmanuel Kabongo ajoute : « les ONG qui défendent la liberté d'expression existent et JED en est le chef de file. Elles sont, de temps en temps, bastonnées par le pouvoir public qui n'aime pas leur liberté de ton et leur liberté d'investigation ».

D'autres ONG généralistes sont aussi présentes, comme La Voix des Sans Voix (VSV) et l'Association Africaine des Droits de l'Homme (ASADHO) qui s'occupent occasionnellement de questions de liberté de la presse et qui, lorsque cela est nécessaire, coopèrent avec les ONG spécialisées dans le domaine des médias, comme JED.

Pour ce qui est du recrutement de professionnels des médias, les entreprises de presse en RDC n'exigent pas de diplôme. Comme le dit Ben-Clet Kankonde, « des diplômés de journalisme existent, mais la qualité de l'enseignement influe négativement sur les compétences des jeunes journalistes, et il ajoute, la formation en milieu de travail est indispensable ».

Les niveaux de formation ont baissé ces dernières années et les possibilités offertes aux journalistes qui souhaitent se recycler sont limitées. Des formations sont organisées et financées par des bailleurs de fonds internationaux qui essaient autant que possible d'aider les journalistes. Toutefois, les patrons des médias ne veulent pas dépenser d'argent pour former leur personnel, car certains journalistes qui profitent de ces occasions n'hésitent pas à quitter l'entreprise qui en a payé les frais et vont travailler ailleurs. Dès lors, en RDC, les entreprises de presse font peu d'investissement en ressources humaines.

Liste des participants au panel

Pierre Nsana, enseignant, Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication, Kinshasa

Donat M'Baya Tshimanga, président, Journaliste en Danger, Kinshasa

Pierre Sosthène Kambidi, directeur, Radio Zenith FM, Tshikapa

Clarisse Kisanga, journaliste, Association des Femmes des Médias de Katanga, Lubumbashi

Francine Mokoko, rédactrice en chef, quotidien, *Le Révélateur*, Kinshasa

Bernard Munsoko wa Bombe, secrétaire administratif, Observatoire des Médias Congolais, Kinshasa

Justin Mobomi, expert, Conférence Gand-Lac, Kinshasa

Bertin Tumba, avocat, Journaliste en Danger, Kinshasa

Placide Makashi Matata, directeur média, agence de publicité FCB, Kinshasa

Godefroid Bwiti, directeur, Agence Inter Média Congo, Kinshasa

Édouard Mukendi Kalambayi, avocat, membre du Barreau de Kinshasa, Kinshasa

Ben-Clet Kankonde, directeur de la rédaction, quotidien *Le Potentiel*, Kinshasa

Isidore Kabongo, directeur, RTNC, Kinshasa

Benoit Kambere, journaliste au magazine catholique *Renaître*, Kinshasa

Emmanuel Kabongo, expert media, CTB, Kinshasa

Modérateur

Tshivis Tshivuadi, secrétaire général, Journaliste en Danger, Kinshasa

L'étude sur la République démocratique du Congo a été coordonnée et dirigée en partenariat avec Journaliste en Danger, Kinshasa.